LE SÉNAT

MOTION TENDANT À AUTORISER LA DIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Davey, appuyé par l'honorable sénateur Frith,

Que le Sénat autorise les arrangements nécessaires pour radiodiffuser et télédiffuser ses délibérations et celles de ses comités.—(L'honorable sénateur Phillips).

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, le leader adjoint de l'opposition m'a demandé hier d'être prêt à intervenir sur la motion aujourd'hui. Je suis prêt. J'ai amplement de notes. Toutefois, il m'est aussi difficile d'intervenir aujourd'hui que précédemment, car le motionnaire, le sénateur Davey, est absent et ne pourra pas profiter de la publicité. Je préférerais qu'il y soit lorsque j'interviendrai.

Je me suis entretenu avec le leader adjoint de l'opposition et nous sommes convenus de reporter le débat à l'automne.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Phillips: Le sénateur Davey aura ainsi l'occasion de trouver des appuis pour sa motion.

L'honorable Royce Frith (leader adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, le sénateur Phillips a raison. J'ai dit hier que nous serions disposés à l'entendre aujourd'hui, afin que nous puissions nous prononcer sur la motion. Mais je sais que le sénateur Davey serait déçu de n'avoir pu se délecter des paroles modérées du sénateur Phillips et de l'élégance de son style. Nous ne voudrions pas le priver de ce plaisir. Nous sommes convenus de nous prononcer sur la question au début de l'automne.

(Le débat est reporté.)

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

LA 74° CONFÉRENCE ANNUELLE

L'honorable Peter Bosa, ayant donné préavis le mardi 25 juin 1985:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur l'histoire de l'Union interparlementaire ainsi que sur les objectifs qu'elle vise, alors que le Canada se prépare à accueillir à Ottawa la 74° Conférence de l'U.I.P., du 2 au 7 septembre 1985.

—Honorables sénateurs, l'Union interparlementaire a presque un siècle d'existence et une longue histoire d'entreprises menées à bien. Modeste organisation eurocentriste au départ, l'Union a pris une ampleur quasi universelle et réunit actuellement 104 groupes de parlementaires. C'est une organisation complexe avec toutes sortes d'activités essentiellement axées sur le renforcement des institutions parlementaires et la paix et la sécurité internationales. Les objectifs de l'Union sont énoncés à l'article 1 de ses statuts rédigé en ces termes:

• (1600)

L'objet de l'Union interparlementaire est de promouvoir les contacts personnels entre membres de tous les Parlements constitués en groupes nationaux, et de les rassembler dans une action commune pour garantir et maintenir la pleine participation de leurs États respectifs à la construction et au développement sur des bases solides d'institutions représentatives ainsi qu'à l'avancement de l'œuvre de paix et de coopération internationales, notamment en appuyant les objectifs des Nations Unies. Dans cette optique, l'Union interparlementaire exprimera ses points de vue sur toutes les questions de caractère international susceptibles d'être réglées par une intervention parlementaire, et présentera des propositions de développement des institutions parlementaires en vue d'améliorer le fonctionnement de ces institutions et d'en accroître le prestige.

L'Union a survécu à deux guerres mondiales et à de multiples divisions internes, reflets de conflits internationaux. C'est la preuve vivante de sa pertinence pour les parlementaires et pour la communauté mondiale. Au cours des dernières années, l'UIP est devenue de plus en plus politisée, ce qui a dans une certaine mesure affecté son efficacité. Si elle n'existait pas, il faudrait inventer l'Union.

L'historique de l'Union interparlementaire constitue une illustration frappante de ce que peuvent faire de simples députés de l'arrière-ban et lance à toutes les nouvelles générations de parlementaires le défi de compléter ce qu'ils ont commencé. Maintenant que l'honorable James A. McGrath a déposé au début du mois à la Chambre des communes le rapport du comité spécial de la réforme de la Chambre des communes, tous les députés de l'arrière-ban devraient se familiariser avec l'histoire de l'UIP afin de se faire une meilleure idée de ce qu'ils peuvent accomplir en y appartenant.

Grâce à une association comme l'UIP, les parlementaires apprennent à mieux se connaître les uns les autres en étant confrontés à des points de vue que, sinon, ils n'auraient peut-être pas eu l'occasion de connaître. L'UIP élargit les perspectives des personnes occupant des postes de responsabilité. Les parlementaires sont dans une position privilégiée pour influencer les gouvernements et façonner l'opinion publique, car la connaissance acquise à la faveur des conférences interparlementaires peut être très utile. Je voudrais retracer pour vous l'historique de l'Union interparlementaire et vous exposer ses réalisations et la participation du Canada à ses activités.

Les origines de l'Union interparlementaire remontent à juin 1889 lorsque deux parlementaires et pacifistes qui obtiennent tous deux le Prix Nobel de la Paix, Frédéric Passy de France et sir William Randal Cremer du Royaume-Uni, convoquèrent à Paris la première Conférence interparlementaire pour l'arbitrage international. Des délégués de neuf pays assistèrent à cette conférence tenue à Paris et à laquelle participèrent au total 98 parlementaires. La France en comptait 56, la Grande-Bretagne 28, l'Italie 5, et la Belgique, la Hongrie, l'Espagne, le Danemark, les États-Unis et le Liberia un chacun. La conférence se tint l'année suivante en Angleterre et put réunir 108 parlementaires représentant 12 pays différents.